

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Assistant(e) technique en radiologie dentaire		Code fonction 7.08.002	
2. But de la fonction Réaliser tous les documents radiographiques demandés par les supérieurs hiérarchiques, superviser des travaux en radiographie.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la préparation du travail (programmation et coordination des activités du service selon les directives du professeur), l'application des méthodes de radio-protection; les recommandations aux patients pour le déroulement des examens; la réalisation des documents radiographiques demandés par les dentistes et autres spécialistes (notamment pour les malades de l'hôpital), l'exécution des examens courants (installation des clients, manipulation des appareils, développement des films, examen de la qualité des documents obtenus); - la participation aux recherches en cours, aux démonstrations faites par des médecins, à des groupes de travail, séminaires et réunions concernant l'organisation du service, l'aide au professeur ou à son assistant lors d'examens radiologiques majeurs, la recherche bibliographique; - l'exécution de certains travaux administratifs en relation avec la fonction (constitution de dossiers, comptabilité, correspondance); - l'exécution d'autres tâches demandées par les supérieurs hiérarchiques, en relation avec la fonction. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	C	G	C	F	Cl. max. 12
Points	29	9	36	11	32	Total 114